



# Recruter des travailleurs handicapés

avec le

## Contrat de professionnalisation



Fonds Unique  
de Péréquation

agefiph rhône-alpes  
ouvrir l'emploi  
aux personnes handicapées



Recruter, former une personne handicapée, c'est avant tout doter l'entreprise de compétences.

C'est aussi diminuer, voire supprimer la contribution à verser à l'AGEFIPH relative à l'obligation d'embauche (6 % de personnes handicapées) qui incombe aux entreprises de 20 salariés et plus.

[www.agefos-pme-ra.com](http://www.agefos-pme-ra.com)



# Le Contrat de professionnalisation

Contactez votre délégation  
départementale AGEFOS PME

## AIN

ZAC des Bruyères  
580 rue Lavoisier BP 3  
01960 Péronnas  
Tél. 04 74 32 75 50  
Fax. 04 74 21 71 45  
[ain@agefos-pme.com](mailto:ain@agefos-pme.com)

## DRÔME-ARDÈCHE

Immeuble l'Impérial  
350, av. Victor Hugo BP 219  
26002 Valence cedex  
Tél. 04 75 41 14 15  
Fax. 04 75 41 13 92  
[dromeardèche@agefos-pme.com](mailto:dromeardèche@agefos-pme.com)

## Antenne Ardèche

"Le Monte Cristo"  
Avenue de la gare - BP 48  
07103 ANNONAY CEDEX  
Tél. : 04 75 67 07 75  
Fax : 04 75 67 09 59  
[dromeardèche@agefos-pme.com](mailto:dromeardèche@agefos-pme.com)

## ISÈRE

5, place Robert Schuman BP 1535  
38025 Grenoble cedex 01  
Tél. 04 76 70 19 70  
Fax. 04 76 21 65 95  
[isere@agefos-pme.com](mailto:isere@agefos-pme.com)

## Bureau Nord-Isère

BP 621  
38296 LA VERPILLIERE CEDEX  
Tél : 04 74 94 45 00  
Fax : 04 74 94 49 71  
[isere@agefos-pme.com](mailto:isere@agefos-pme.com)

## LOIRE

1, rue de l'Informatique  
BP 788  
42952 St Etienne cedex 09  
Tél. 04 77 92 20 40  
Fax. 04 77 92 20 49  
[loire@agefos-pme.com](mailto:loire@agefos-pme.com)

## Bureau Roanne

10 Avenue de Lyon - BP 81  
42302 ROANNE Cedex  
Tél : 04.77.70.45.92  
Fax : 04.77.78.07.65  
[loire@agefos-pme.com](mailto:loire@agefos-pme.com)

## RHÔNE

213, rue de Gerland  
Bât. G1 - BP 7077  
69348 Lyon cedex 07  
Tél. 04 72 71 55 30  
Fax. 04 72 71 55 31  
[rhone@agefos-pme.com](mailto:rhone@agefos-pme.com)

## Antenne Villefranche

167 rue Charles Germain - BP 113  
69654 VILLEFRANCHE S/SAONE cedex  
Tél : 04 74 65 83 20  
Fax : 04 74 65 83 21  
[rhone@agefos-pme.com](mailto:rhone@agefos-pme.com)

## SAVOIE

725, Fg Montmélian  
73018 Chambéry cedex  
Tél. 04 79 85 51 09  
Fax. 04 79 85 97 59  
[savoie@agefos-pme.com](mailto:savoie@agefos-pme.com)

## HAUTE-SAVOIE

PAE des Glaisins  
3, rue des Bouvières  
"L'Emeraude"  
74940 Annecy le Vieux  
Tél. 04 50 10 21 70  
Fax. 04 50 10 21 71  
[hautesavoie@agefos-pme.com](mailto:hautesavoie@agefos-pme.com)

## Bureau Annemasse

32 avenue Jules Ferry  
74100 ANNEMASSE  
Tél : 04 50 84 08 99  
Fax : 04 50 84 20 48  
[hautesavoie@agefos-pme.com](mailto:hautesavoie@agefos-pme.com)

## Modalités de mise en œuvre

### Public concerné

Personne de 16 à 25 ans souhaitant compléter sa formation initiale ou demandeur d'emploi de 26 ans et plus

### Objectif

Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle, grâce à l'alternance, par l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle enregistré dans le RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), d'une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective de branche, ou inscrite sur une liste établie par la CPNE de branche ou la CPNAA relevant de l'interprofession.

### Durée du contrat

6 à 12 mois au minimum pour les CDD / 6 à 12 mois au minimum pour l'action de professionnalisation dans le cas d'un CDI. Possibilité de prolongement jusqu'à 24 mois, pour la totalité du contrat si la qualification l'exige.

### Formation

L'action de formation est comprise entre 15 % et 25 % de la durée du contrat (totalité du CDD ou de l'action de professionnalisation du CDI), sans être inférieure à 150 heures. Elle peut aller au-delà de 25 %, si un accord de branche ou interprofessionnel le prévoit.

## Aides financières

### Financement de la formation par AGEFOS PME

L'AGEFOS PME prend en charge les coûts de formation : pour les personnes handicapées, forfait horaire de 12 € (dont 9,15 € / h pour les coûts pédagogiques et 2,85 € / h pour les salaires et charges).

### Exonérations de charges

Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale pour l'embauche de demandeurs d'emplois de 45 ans ou plus. Application de la « réduction Fillon (1) » pour les personnes âgées de 16 à 44 ans.

(1) Allègement des cotisations patronales, égal, au maximum, à 26 % du salaire mensuel brut pour les entreprises de 20 salariés et plus ou 28,1% pour les entreprises de moins de 20 salariés. Cet allègement s'applique à la part de rémunération n'excédant pas le SMIC et dans la limite de la durée légale du travail. Il est dégressif, et devient nul à partir de 1.6 SMIC mensuel.

### Subvention de l'AGEFIPH

Versée à l'employeur		
	Montant et plafond	Durée
Personne de moins de 30 ans	2 550 € / semestre avec un plafond de 10 200 € sur 2 ans	4 semestres maximum
Personne âgée de plus de 30 ans	6 800 € / semestre avec un plafond de 27 200 € sur 2 ans	
Versée au salarié		
Personne de moins de 30 ans	Contrat d'une durée minimale de 6 mois : 1 700 €	
Personne âgée de plus de 30 ans	Contrat de 6 à 11 mois : 1 700 € Contrat d'une durée minimale de 12 mois : 3 400 €	

### Aide à l'embauche versée par Pôle Emploi :

- 1 000 € pour les jeunes de moins de 26 ans, portée à 2000 € s'ils sont titulaires d'un diplôme, titre ou niveau de formation inférieur au niveau IV (Bac).
- Forfait de 200 € par mois (CDD ou CDI) pour les chômeurs de 26 ans et plus, pendant la durée de l'action de professionnalisation (maximum 2 000 €).

### Exemple :

Contrat de professionnalisation en CDD de 12 mois à temps plein avec 455 heures de formation pour une personne handicapée de niveau V âgée de 25 ans (salaire égal à 80 % du SMIC), embauchée dans une entreprise de 25 salariés :

- Financement de la formation par AGEFOS PME : 12 € x 455 heures = 5 460 €
- Réduction Fillon : 26 % de la rémunération (valeur du SMIC au 1er juillet 2009) = 278,24 € / mois
- Subvention de l'Agefiph versée à l'entreprise : 2 550 € / semestre soit 5 100 € sur 12 mois
- Aide à l'embauche de Pôle Emploi de 2 000 € versée à l'entreprise
- Subvention de l'Agefiph versée au salarié : 1 700 €

## Coupon-Réponse à retourner par fax ou par courrier à votre délégation départementale AGEFOS-PME

Vous souhaitez recruter un travailleur handicapé dans le cadre d'un Contrat de Professionnalisation

Raison sociale : ..... Nom du Responsable : .....

Adresse : ..... Code postal et Ville : ..... Tél. : .....

Métier visé : ..... Qualification visée : .....

- L'entreprise souhaite
- conclure : un contrat de professionnalisation
  - la présentation de candidats
  - être accompagnée dans les formalités administratives  le financement  le tutorat  autre, précisez : .....